ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

V.S.A School

19 Avenue Malacrida 13100 AIX EN PROVENCE Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet : <u>www.ecole-val-saint-andre.fr</u> Email : ecolevsa@hotmail.fr

Chers parents,

Veuillez trouver ci-joint:

- Les différentes dates de la rentrée ainsi que la date de retour des devoirs de vacances (pour les élèves concernés)
- L'autorisation du droit à l'image et les donnée téléphoniques et mails (à nous retourner)
- Le plan de travail de l'année scolaire
- Le règlement intérieur de l'école (dont un exemplaire est à nous retourner, l'autre à conserver)
- L'information pour l'uniforme
- La fiche sanitaire (à nous retourner)
- La liste de complément pour les classes des Maternelles

Ces documents devront être retournés avant <u>le 9 AOUT</u> (dernier délai)

Pour les classes des Maternelles et Primaires

L'inscription à la garderie du matin et l'étude du soir seront distribués en même temps que l'emploi du temps, ce qui vous permettra d'inscrire votre enfant à la garderie le matin et à l'étude du soir.

Bilingue:

Le document des différentes options bilingue sera distribué en même temps que l'emploi du temps.

Nouveauté : 1 heure d'initiation à l'Espagnol vous sera proposée à partir de la classe de CE2 le document vous sera distribué en même temps que l'emploi du temps.

Devoirs de vacances :

La date du retour des devoirs de vacances pour les élèves concernés est fixée au **22 Août** 2024. Après cette date les devoirs ne seront plus reçus.

FOURNITURES SCOLAIRES MATERNELLES ET PRIMAIRES:

Pour vous faciliter l'accès aux fournitures scolaires, nous avons mis en place un dispositif novateur et facultatif. <u>Avec CMALISTE</u>, vous pouvez recevoir chez vous le matériel demandé pour la rentrée :

- 1. Rendez-vous sur « cmaliste.fr » http://www.cmaliste.fr
- 2. Recherchez votre département, puis votre ville, puis votre établissement.
- 3. Les listes apparaissent >choisissez celle qui concerne votre enfant.
- 4. Ajoutez du matériel complémentaire si besoin.
- 5. Validez, réglez, et recevez votre colis à l'adresse de votre choix.

DATES DE LA RENTREE 2024/2025

POUR LES CLASSES DES MATERNELLES:

La pré-rentrée se déroulera le LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 de 9h à 11h (pas de cafétéria) La rentrée s'effectuera le MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)

POUR LES CLASSES DES PRIMAIRES:

La pré-rentrée se déroulera le LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 de 13h à 15h (pas de cafétéria) La rentrée s'effectuera le MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)

POUR LES CLASSES DE 6ème, 5ème, 4ème et 3ème

La pré-rentrée se déroulera le MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024 de 9h à 11h (pas de cafétéria)

La rentrée se déroulera le JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024 aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)

PAS D'ETUDE LA PREMIERE SEMAINE

POUR LES CLASSES DE 2^{nde}, 1^{ère} et Terminales :

La pré-rentrée s'effectuera le MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024 de 9h à 11h (pas de cafétéria)

La rentrée se déroulera le JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024 aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)

PAS D'ETUDE LA PREMIERE SEMAINE

Bonne rentrée







Pichon N° 1 des fournitures scolaires

L'ACHAT DES FOURNITURES SIMPLIFIÉ

QUELS SONT LES AVANTAGES?

Simple et sur-mesure pour faciliter la préparation de la rentrée

- Liste scolaire validée et conforme à la demande des enseignants pour votre enfant
- Des produits de qualité adaptés aux enfants
- Liberté du choix dans la liste des produits : sélection totale ou partielle, quantités...
- Possibilité de choisir des produits hors liste de l'école pour compléter votre commande
- Colis individuels livrés à domicile ou en point relais selon la date souhaitée, ou directement dans l'établissement à la rentrée*

COMMENT COMMANDER?

Un seul site pour toute votre liste

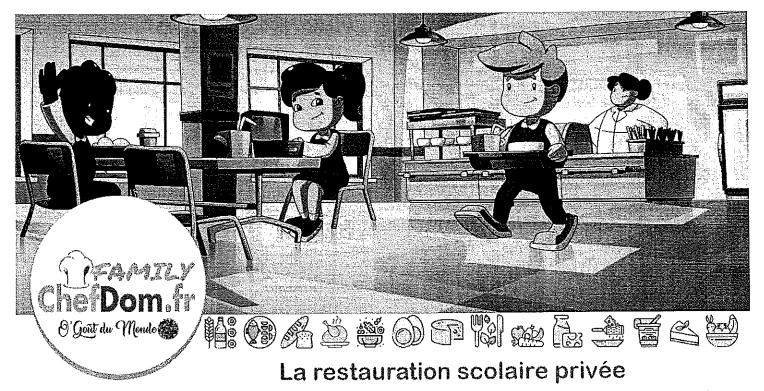
- · Rendez-vous sur Cmaliste.fr,
- Trouvez la liste de fournitures scolaires de votre enfant en quelques clics
- Faites votre sélection et ajoutez les produits au panier
- Créez votre compte et connectez-vous
- Réglez votre commande avec un paiement en ligne sécurisé
- Votre colis livré à domicile ou en point relais selon la date souhaitée, ou directement dans l'établissement à la rentrée*





^{*}Selon options définies par l'établissement





FAMILY ChefDom est une application web dédiée à l'organisation et à la gestion du repas scolaire de votre enfant au sein de son établissement d'enseignement privé, les repas sont élaborés par nos soins dans notre cuisine centrale le jour même puis conditionnés individuellement pour être distribués dans les établissements pour la consommation directe.

Nous utilisons 70% de produits frais, 20% de produits surgelés et 10% de produits en conserves, nous nous engageons au respect de la qualité des produits utilisés pour l'élaboration des repas scolaires.

Nos fruits et légumes sont issus de circuits courts à 80% produits locaux, 100% de nos viandes & volailles sont issus de pays Européen et de France, tous nos produits laitiers et fromages sont issus à 100% de nos régions de France.

Notre engagement pour la préservation des pêcheries en mer nous pousse à utiliser des poissons (MSC pêche durable).

Inscrivez-vous sur l'application GRATUITEMENT et vous pourrez choisir la formule repas que vous souhaitez SOUSCRIRE sous forme d'abonnement mensuel, trimestriel, annuel et à la carte.

Les INSCRIPTIONS aux Formules Repas pour la rentrée 2024/2025 devront être souscrites avant le 2 août 2024 sauf pour la formule repas (À la carte).

Le tarif du repas sera adapté selon la formule que vous choisissez, nos plateaux-repas complets sont adaptés aux maternelles, primaires, collèges et lycées sous forme de menus distincts présentés sur notre application.

(Menu maternelle semaine en cours & semaine suivante, menu primaire, collège et lycée semaine en cours & semaine suivante)

Pour la rentrée 2024/2025 les menus seront mis en ligne à partir du 22 août 2024 dans la section Menus Scolaires de notre application.

Vous pouvez aussi remplir un formulaire pour une demande de repas spécifique pour troubles de santé ou d'allergies alimentaires (régime alimentaire pour allergie, régime alimentaire pour diabète, régime alimentaire autre).

Toute l'équipe FAMILY ChefDom vous souhaite une bonne rentrée scolaire.

Application web: https://family.chefdom.fr

Family ChefDom, service proposé par la société ChefDom pour la restauration scolaire des établissements d'enseignement scolaire privés.

+33(0)749130875 / family@chefdom.fr / ChefDom, 6 rue de la Cave 13390 AURIOL

HACCP / ROFHYA Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 93 0466 15 2020

478 882 921 R.C.S. Marseille



ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ V.S.A School

Maternelles, Primaires, Collèges et Lycées International Sections: Junior school, I.G.C.S.E, "A" LEVEL Sections Bilingues: E.F.L

société au capital de 7 622,45 € RCS Aix en Provence BP 407 661 057 Ape 802 A 19 Avenue Malacrida

13100 AIX EN PROVENCE Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet: www.ecole-val-saint-andre.fr Email: ecolevsa@hotmail.fr Cambridge International Centre FR 607

DE CESSION DU DROIT A L'IMAGE

ou adresse mail pour me contacter.

PERE:

Je soussigné(e) Mr,	père, tuteur,
de l'enfant :	, autorise l'utilisation par
la Direction de l'Ecole Val Saint André et de l'équipe enseignant	e, de mon numéro de téléphone
ou adresse mail pour me contacter.	
Date :	

Signature:

ACOLE PRIVÉE FAL-SAINT-ANDRÉ V.S.A.School

Des Maternelles aux Terminales
International Sections: Junior school, I.G.C.S.E, "A" LEVEL
Sections Bilingues: E.F.L
19 Avenue Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

take to gran evalor parsaint mains fi

PLAN DE TRAVAIL DE L'ANNEE SCOLAIRE POUR LES MATERNELLES ET LES PRIMAIRES

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES (Zone B)

<u>Toussaint</u>: du Vendredi 18 Octobre 2024 après les cours au Lundi 4 Novembre 2024 aux heures habituelles de cours.

<u>Noël</u>: du **Vendredi 20 Décembre 2024** au **Lundi 6 Janvier 2025** aux heures habituelles de cours.

<u>Hiver</u>: du **Vendredi 7 Février 2025** après les cours au **Lundi 24 Février 2025** aux heures habituelles de cours.

<u>Printemps</u>: du Vendredi 4 Avril 2025 après les cours au Mardi 22 Avril 2025 aux heures habituelles de cours.

Jours fériés :

- Lundi 11 Novembre 2024
- Jeudi 1er Mai 2025
- Jeudi 8 Mai 2025
- Lundi de Pentecôte 9 Juin 2025

Ascension : du Mardi 27 Mai 2025 après les cours au Lundi 2 Juin 2025 aux heures habituelles de cours.

CALENDRIER DES NOTES

Pour les maternelles évaluation par semestre : Janvier et Juin Pour les primaires un livret d'évaluation le 6 Décembre 2024. Pour les primaires un livret d'évaluation le 21 Mars 2025. Pour les primaires un livret d'évaluation le 13 Juin 2025.

REUNION PARENTS-PROFESSEURS

Mercredi 16 Octobre 2024 de 13h à 16h Mercredi 5 Février 2025 de 12h à 15h

Photo de classe: Jeudi 17 octobre 2024

Fin des classes:

Pour les maternelles et les primaires : Fin des classes le Vendredi 27 Juin 2025.

Fête de l'école : Mi-juin

Rentrée scolaire 2025/2026 : Les dates de rentrée vous seront communiquées courant juillet.

INFORMATIONS GENERALES

Rappel de certains points du règlement intérieur de l'école :

- Ouverture de l'école à 7h45 le matin et fermeture à 17h30 ou 17h50
- Fournir un certificat médical pour toutes absences supérieures à 48h
- Nous demandons également aux enfants de faire preuve de ponctualité (en particulier lors de la première heure de la matinée) Désormais en cas de retard trop important l'élève ne sera pas accepté en classe.
- En cas d'absences de votre enfant merci de prévenir le secrétariat par mail : <u>ecolevsa@hotmail.fr</u> ou par téléphone.

La Direction

ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ V.S.A School

Des Maternelles aux Terminales
International Sections: Junior school, I.G.C.S.E, "A" LEVEL
Sections Bilingues: E.F.L
19 Avenue Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16 Internet: www.ecole-val-saint-andre.fr Email: ecolevsa@hotmail.fr

PLAN DE TRAVAIL DE L'ANNEE SCOLAIRE POUR LES MATERNELLES ET LES PRIMAIRES

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES (Zone B)

<u>Toussaint</u>: (Conformément au vote du 28 Juin 2012 du conseil supérieur de l'éducation Nationale) du **Vendredi 20 Octobre 2023** après les cours au **Lundi 6 Novembre 2023** aux heures habituelles de cours.

<u>Noël</u>: du Vendredi 22 Décembre 2023 au Lundi 8 Janvier 2024 aux heures habituelles de cours.

<u>Hiver</u>: du Vendredi 23 Février 2024 après les cours au Lundi 11 Mars 2024 aux heures habituelles de cours.

<u>Printemps</u>: du Vendredi 19 Avril 2024 après les cours au Lundi 6 Mai 2024 aux heures habituelles de cours.

Jours fériés :

- Lundi de Pâques 1 Avril 2024
- Lundi de Pentecôte 20 Mai 2024

Ascension : du Mardi 7 Mai 2024 après les cours au Lundi 13 Mai 2024 aux heures habituelles de cours.

CALENDRIER DES NOTES

Pour les maternelles évaluation par semestre.

Pour les primaires un livret d'évaluation le 8 Décembre 2023.

Pour les primaires un livret d'évaluation le 27 Mars 2024.

Pour les primaires un livret d'évaluation le 14 Juin 2024.

REUNION PARENTS-PROFESSEURS UNIQUEMENT POUR LES PRIMAIRES

Mercredi 4 Octobre 2023 de 14h à 16h Mercredi 7 Février 2024 de 12h à 15h

Fin des classes:

Pour les maternelles et les primaires : Fin des classes le Vendredi 28 Juin 2024.

Fête de l'école :

Le Mercredi 13 Juin à 18h.

Rentrée scolaire : Les dates de rentrée vous seront communiquées courant juillet.

INFORMATIONS GENERALES

Rappel de certains points du règlement intérieur de l'école :

- Ouverture de l'école à 7h45 le matin et fermeture à 17h30 o 17h50
- Fournir un certificat médical pour toutes absences supérieures à 48h
- Nous demandons également aux enfants de faire preuve de ponctualité (en particulier lors de la première heure de la matinée) Désormais en cas de retard trop important l'élève ne sera pas accepté en classe.
- En cas d'absences de votre enfant merci de prévenir le secrétariat par mail : ecolevsa@hotmail.fr.

La Direction

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE PRIVEE DU VAL SAINT ANDRE MATERNELLES

Article premier : principes généraux

L'école est un lieu d'éducation et de formation. Tous les enseignants sont responsables de la conduite des élèves à l'intérieur de l'établissement. Le personnel, les parents, les élèves et les enseignants forment une communauté éducative. Chacun doit contribuer à son bon fonctionnement dans le respect des personnes et des opinions. Les manquements au règlement intérieur à l'école peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont le cas échéant portées à la connaissance des familles.

Article 2: sécurité

Le plan Vigipirate n'est pas négociable. Il est maintenu à son niveau « sécurité renforcée risque attentat » qui prévoit entre autres dispositions l'interdiction de se garer devant l'école. Le parking demeure exclusivement réservé aux enseignants. (Présence de caméras de surveillance de la ville d'Aix- Possibilité de se garer au parking Malacrida. Les conflits entre enfants doivent exclusivement être réglés par l'équipe éducative. Les parents ne doivent pas intervenir directement auprès des enfants ou d'autres parents.

a) Accueil: PORTAIL DE L'ECOLE

- b) Les enfants n'ont accès aux locaux qu'en présence de leur enseignant, ou sur son autorisation particulière. Les enfants se déplacent en ordre. Ils ne circulent jamais seuls au cours des diverses évolutions groupées. Les parents, sauf s'ils doivent rencontrer l'enseignant, attendent leurs enfants à l'extérieur de l'école. Nous rappelons aux parents que toute école doit être fermée et que toute personne étrangère au service ne peut y pénétrer sans y avoir été invitée. Il est précisé que le périmètre du groupe scolaire commence au portail. Afin de prévenir tout accident, merci de veiller à ce que les enfants une fois récupérés ne courent pas à l'intérieur du parking de l'école et ne re rentrent pas dans l'école. Ils seront alors sous la responsabilité de leurs parents.

 En cas de très fortes intempéries les enfants devront être récupérés directement dans la classe.
- c) Accidents: tout élève victime ou auteur d'un accident dans l'école doit le faire savoir immédiatement à la maîtresse. Les parents doivent remettre à la directrice un certificat médical dans les 48heures, indiquant la nature et la gravité des blessures. Si l'enfant est assuré, la déclaration doit être faite par la famille après en avoir informé la Directrice. En cas d'accident grave, la directrice alerte les parents et fait appel aux services publics compétents pour transporter le blessé pour hospitalisation. Rappel aux parents: la fiche de renseignements doit être remplie avec beaucoup de soin par les parents et remise à l'école dans la semaine de la rentrée. Toute modification de coordonnées –téléphones, adresses, contacts,- doit être signalée dans les meilleurs délais.
- d) Assurance Il est vivement conseillé aux parents de contracter une assurance couvrant les risques d'accidents dont leurs enfants seraient victimes ou responsables. L'attention des

parents est attirée sur le fait que de nombreux contrats excluent de leurs garanties l'accident dont l'enfant lui-même serait victime.

e) Repas Il est demandé aux enfants qui amènent leur lunch box, de se munir de couverts en plastique ou en bois uniquement. Chaque enfant doit apporter deux torchons marqués à son nom. Il est demandé aux parents de commander et de régler le repas directement auprès de la la société de restauration Les livraisons autres que la société de restauration ne sont pas autorisées dans l'enceinte de l'école.

L'école se décharge de toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire pour les repas venant de la maison ou du service de restauration.

Les autres livraisons seront interdites au sein de l'école.

f) Contrôle médical Après une maladie contagieuse contractée par l'enfant ou quelqu'un de sa famille, un certificat de non contagion est demandé au retour de l'enfant (méningite, tuberculose....)

Varicelle : pas d'éviction, cependant la fréquentation de l'établissement scolaire à la phase aigüe n'est pas souhaitée.

- g) Médicaments L'apport de médicaments n'est pas autorisé. Aucun médicament ne sera administré à un élève.
- h) Bijoux et objets de valeur L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol. Les boucles d'oreilles, colliers sont vivement déconseillés afin d'éviter les accidents.

i) Par mesure d'hygiène

Les parents doivent surveiller la chevelure de leur enfant: en présence de poux, il est demandé impérativement de traiter la pédiculose.

Article 3: horaires, travail, organisation

a) Horaires du temps scolaire

MATIN		APRES MIDI	
Accueil: garderie (sur inscription uniquement)	7h45	Sieste:	12h30
Entrée en classe et fermeture de l'école maternelle :	De 8h20 à 8h30	Fin des classes	16h20/16H30
Repas:	11H30	Etude (sur inscription uniquement le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)	16h30 à 17h30
	¥	Etude (sur inscription uniquement le Lundi, Mardi, Jeudi)	17h30 à 17h50

MERCI DE BIEN RESPECTER LES HORAIRES

L'Etude dirigée est organisée de la façon suivante :1 heure par jour le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h 30 à17h30 et ou de 17h30 à 17h50 le Lundi, Mardi et Jeudi. Attention pas d'étude de 17h30 à 17h50 le Vendredi

- b) Retard Tous les enfants en retard doivent_être accompagnés par un adulte responsable et sonner au portail électrique.
- c) Sorties pendant les heures de classe Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école avant la fin des classes. Mais ils peuvent quitter l'école pour se rendre sur les lieux où ils reçoivent des soins suivis à condition de fournir une demande écrite des parents, dûment motivée et une attestation de soins. Dans ce cas, la famille est responsable des accidents qui peuvent survenir. Lorsque l'école a programmé un déplacement en temps scolaire ayant pour objet des disciplines figurant aux instructions officielles (stade, piscine, tennis), ces sorties sont obligatoires et seul un certificat médical peut exempter l'élève de ces activités.
- d) Absences Toute absence doit être justifiée par mail : ecolevsa@hotmail.fr ou par l'application utilisée par l'école. <a href="mailto:Pour une absence de plus de deux jours, un certificat médical sera demandé.
- e) Liaison parents-enseignants II est conseillé de prendre contact avec les enseignants le plus régulièrement possible, grâce à l'application utilisée par l'école, et d'assister aux réunions de classe qui sont éventuellement organisées. En cas de besoin ou de difficulté particulière, nous invitons les parents à rencontrer la directrice ou un professeur de l'école, dans les plus brefs délais. Lorsqu'un enfant reste à l'étude, il est demandé aux parents de ne pas le laisser rentrer seul chez lui. En cas de retard important des parents, contacter le secrétariat jusqu'à 17h.
- f) Tenue La tenue vestimentaire doit être propre et correcte. Nous vous informons qu'il vous appartiendra de respecter le code couleur qui sera le suivant :
 - Polo shirt marine foncé: manches courtes et longues
 - Sweat shirt gris clair : zippé ou pas (le bas du vêtement restant à votre convenance pantalon ou jupe)
 - Privilégier un vêtement pratique pour la motricité qui se fera au quotidien.

Tous les vêtements seront marqués au nom de l'enfant. Les vêtements non réclamés seront donnés aux œuvres sociales au cours du 1er trimestre de l'année suivante. On évitera les chaussures qui maintiennent mal les chevilles afin que les enfants ne se blessent pas gravement à l'occasion de chutes malencontreuses lors des récréations ou des activités sportives. Pendant les récréations les parapluies sont interdits.

La directrice, Madame GUINDE	
Je soussigné(e)certifie avoir pris connaissance du règlement de l'école primaire du Val Saint André le	
Signature des parents :	



ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ V.S.A School

Des Maternelles aux Terminales / International Sections
Sections Bilingues : E.F.L
société au capital de 7 622,45 €
RCS Aix en Provence BP 407 661 057 Ape 802 A
19 Avenue Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet: www.ecole-val-saint-andre.fr Email: ecolevsa@hotmail.fr

Objet: Uniforme de l'école

Madame, Monsieur,

En ce qui concerne l'uniforme nous avons opté pour la solution suivante :

• Pour l'uniforme au quotidien

Obligatoire pour les classes de maternelles

- Polo shirt marine foncé : manches courtes et longues
- Sweat shirt gris clair : zippé ou pas (le bas du vêtement restant à votre convenance pantalon ou jupe)

Nous vous informons qu'il vous appartiendra de respecter le code couleur qui sera le suivant : Obligatoire pour <u>les classes de Primaires</u>, 6^{èmes} et vivement conseillé pour les 5^{èmes} et les autres classes :

- Polo shirt marine foncé : manches courtes et longues
- Sweat shirt gris clair : zippé ou pas (le bas du vêtement restant à votre convenance pantalon ou jupe)
- Pour la pratique du sport (: primaires, collèges et lycées)
- Polo shirt blanc: manches courtes et longues
- Pantalon de sport marine foncé et sweat shirt gris clair (zippé ou pas)
- Short marine foncé

Attention seul l'écusson de l'école devra figurer sur les vêtements coté gauche : hauteur de la poitrine, et poche du pantalon (pas d'élément décoratif autre ex : bande de couleur ...)

Apres vérification vous devriez trouver tous ces vêtements dans les enseignes suivantes :

- H&M, Décathlon, Kiabi, Zara...

Les écussons seront à votre disposition à l'école pour le prix de 2 EUROS (à l'unité).

Vous pouvez soit les broder vous-même, soit les faire broder par Madame Catherine BOZIN-MAZOYER, en charge de cette fonction : <u>catherine.bozin@orange.fr</u>

Ainsi nous espérons que dès la rentrée tous les enfants pourront être en possession de leurs tenues.

Veuillez agréer Madame, Monsieur l'expression de nos meilleurs sentiments

ECOLE PRIVEE VAL SAINT ANDRE

FICHE SANITAIRE

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

REPRESENTANT L	EGAL 1
Nom: Prénom: Lien de parenté: Situation matrimoniale: Date et lieu de naissance Adresse: CP: Téléphone fixe: Téléphone mobile: Téléphone professionnel Email: REPRESENTANT L.	Ville:
Nom: Prénom: Lien de parenté: Situation matrimoniale: Date et lieu de naissance Adresse: CP: Téléphone fixe: Téléphone mobile: Téléphone professionnel Email:	: Ville:
PERSONNES A I	PREVENIR EN CAS D'URGENDE SI DIFFERENTS DES REPRESENTANTS LEGAUX
Nom:	Prénom :
Adresse:	
CP:	Ville:

Téléphone fixe :

Lien avec l'enfant

Téléphone mobile :

Nom:				Prénom:		
Date et lieu de naissance :				Sexe:		
Classe :						
- VA	CCINATI	ON DE L'E	NFANT			
(se référer au c	arnet de vac	cination de l'en	fant)			
VACCINATION	OBLIGATO	DIRE	Date de l	a dern	ière vaccina	ntion
Antipoliomyétilique (D+T+poliu) anti-diphtérie, antitétanique						
VACCINATIONS RECOMMANDE	I	Date de la der vaccination			Date du der	nier test
Antituberculeuse E		/				
A 411 (. 11 T) (ND I	1				
	/K	/	·			
Autres Si l'enfant n'a pas	les vaccins d in antitétanic	obligatoires, join	ndre un cer			ontre indication.
Antirubéolique RC Autres Si l'enfant n'a pas Attention : le vacci - MALAD RUBEOLE	les vaccins d in antitétanic	obligatoires, joingue ne présente	ndre un cer aucune con	tre-ind	MATISME ULAIRE	ontre indication. SCARLATINE
Autres Si l'enfant n'a pas Attention : le vacci - MALAD RUBEOLE □ oui □ non	les vaccins de nantitétanique. IES INFA VARICEI	obligatoires, join que ne présente NTILES LLE ANGIN	ndre un cer aucune con	RHUN ARIC AIGU	MATISME ULAIRE	SCARLATINĘ
Autres Si l'enfant n'a pas Attention : le vacci - MALAD RUBEOLE	les vaccins de la antitétanic	obligatoires, joingue ne présente NTILES LLE ANGIN	ndre un cer aucune con	RHUN ARIC AIGU	MATISME ULAIRE	SCARLATINE

Port de lunettes	□ oui	□ non	ou ses vêter			поп
Réglée (si c'est une fi	lle) □ oui	□ non				
- HABITUDI	ES ALIM	IENTAIR	ES			
L'enfant souffre d'alle Si oui, à quoi, précise	r la cause e	t indiquer la	conduite à tenir			
	r la cause e	et indiquer la	a conduite à tenir			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
- ALLERGII PROBLEM			entaires), CON	i Ku-ii	DICAI	10148,
L'enfant souffre d'all Si oui, à quoi, précise	er la cause	et indiquer l	a conduite à tenir			
L'enfant souffre d'as		, ,		i		
Si oui, préciser la cau			nte à tenir	□ oui	□ non	
					, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
L'enfant prend un tra Si oui, lequel?	itement m	édical		□ oui	□ non	
.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,						
Joindre une ordonnance emballage d'origine mar pris sans ordonnance	récente et les quées au nor	s médicaments n de l'enfant a	correspondants (boîtes vec la notice). Attentior	de médico n : aucun m	aments dan nédicament i	s leur ne pourra être

- MEDECIN ET HOSPITALISATION

MEDECIN TRAITANT:

Nom:	Ville:	N° téléphone :
HOSPITALISA	TION:	
Je soussigné(e)	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	
autorise les servi renseignements d' (changement d'a ne présente aucu garder chez moi.	es) enfant(s) à pratiquer les différentes activ ces d'urgence à pratiquer les soins nécessaint dessus et m'engage à prévenir les services dresse, problème de santé, situation familial en symptôme de maladies contagieuses, et da Si mon (mes) enfant(s) suit un traitement, j s son emballage d'origine marqué au nom d	res, certifie l'exactitude des s de toute modification le). Je certifie que mon enfant ans le cas contraire m'engage à le e m'engage à fournir le
	Fait àle	/

Signature des 2 représentants légaux :

ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

V.S.A School

Des Maternelles aux Lycées

Sections Bilingues : E.F.L société au capital de 7 622,45 €

RCS Aix en Provence BP 407 661 057 Ape 802 A
19 Avenue Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet: www.ecole-val-saint-andre.fr Email: ecolevsa@hotmail.fr

Maternelles

Toute Petite Section-Petite Section

- une paire de chaussons, faciles à enfiler par l'enfant et qui tiennent bien aux pieds
- des couverts en plastique (qui resteront à l'école)
- deux torchons
- un bavoir ou serviette élastiquée pour le repas
- un doudou pour la sieste
- un drap housse (dimension maison)
- une petite couverture
- un petit oreiller (si l'enfant en a besoin)
- un rechange adapté à la saison
- une gourde (qui restera à l'école)
- 2 boites de mouchoirs en papier
- un cabas pour emporter le travail de fin de période

TOUT DOIT ETRE AU NOM DE L'ENFANT.

Bonne rentrée

